Objectifs, caractéristiques et enjeux

Ses caractéristiques principales

5 à 7 éoliennes

Puissance unitaire maximale 6,2 MW

Puissance totale entre 28 MW et 43,4 MW

Estimations basées sur 5 à 7 éoliennes entre 5,6MW et 6,2MW

2 à 3 Structures de Livraison

exportant l'électricité sur le réseau public

Entre 73 et 111 GWh/an

Production d'électricité annuelle

Estimations basées sur 5 à 7 éoliennes entre 5,6MW et 6,2MW

Entre 32 000 et 50 000 Personnes

alimentées en électricité par an

Soit presque deux fois la population de la Communauté de Communes Falaises du Talou (23 627 habitants)

Entre 290 000€/an et 400 000€ / an environ

Retombées fiscales estimées pour la commune, l'intercommunalité et département

Estimation basée sur les taux votés en 2021 et fournie à titre indicatif

Entre 27 000 et 40 700 tonnes

de CO_2 évitées par an

Estimations basées sur 5 à 7 éoliennes entre 5,6MW et 6,2MW

Coûts prévisionnels*

Coûts prévisionnels		
Coûts de développement	**Coûts CAPEX** *(Capital expenditure)*	**Coûts OPEX** (*Operational expenditure)*
Les Coûts de développement comprennent l'ensemble des dépenses liées au développement du projet du début de la prospection à l'autorisation obtenue. Ils comprennent aussi bien les coûts de déplacement des équipes, que le paiement des bureaux d'études environnementaux, ou du matériel pour du dispositif de communication/concertation.	*Les Capex désignent les dépenses en capital engagées pour acquérir, améliorer ou maintenir ses actifs physiques à long terme. Ces actifs peuvent inclure des équipements comme les turbines par etc.*	*Les OPEX ou dépenses d'exploitation sont les charges courantes pour exploiter le projet éolien (loyers, maintenance etc.)*
	En moyenne entre 800 000 € et 1 000 000 € par MW pour une turbine	Environ 1.5 M/€/an
800 000 € - 1 000 000 €	**Entre 30 et 40 M/€ d'investissement**	**45 M/€ sur 30 ans**

***Les coûts prévisionnels sont estimés selon des coûts variables et varient en fonction des projets. Ce sont des coûts globaux et approximatifs mais qui ne correspondent pas à la réalité du projet.**

Historique des contacts & actions menées

- **2021 :** Prise de contact avec la commune d'Avesnes en Val

- **Juillet 2021 :** Délibération de la commune d'Avesnes-en-Val afin d'autoriser les études à la société Q ENERGY (anciennement RES)

- **Décembre 2022 :** Passage devant le conseil municipal d'Avesnes-en-Val pour faire un état d'avancement

- **Février 2023 :**

- Implantation d'un mât de mesure pour chiroptères et début des études environnementales et paysagères
- Prise de contact avec la Communauté de Communes des Falaises du Talou
- Prise de contact et rencontre avec ERG

- **Mars 2023 :** Prise de contact et rencontre avec le PETR Dieppe Pays Normand & rencontre avec le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Yères et de la Côte

- **Janvier / Février 2024 :** classement de la ZIP en Zone d'Accélération par la commune d'Avesnes-en-Val

- **Avril 2024 :** Réunion avec les services instructeurs (DREAL Normandie) et Concertation préalable

- **Mai 2024 :** Comité de projet

Planning jusqu'au dépôt

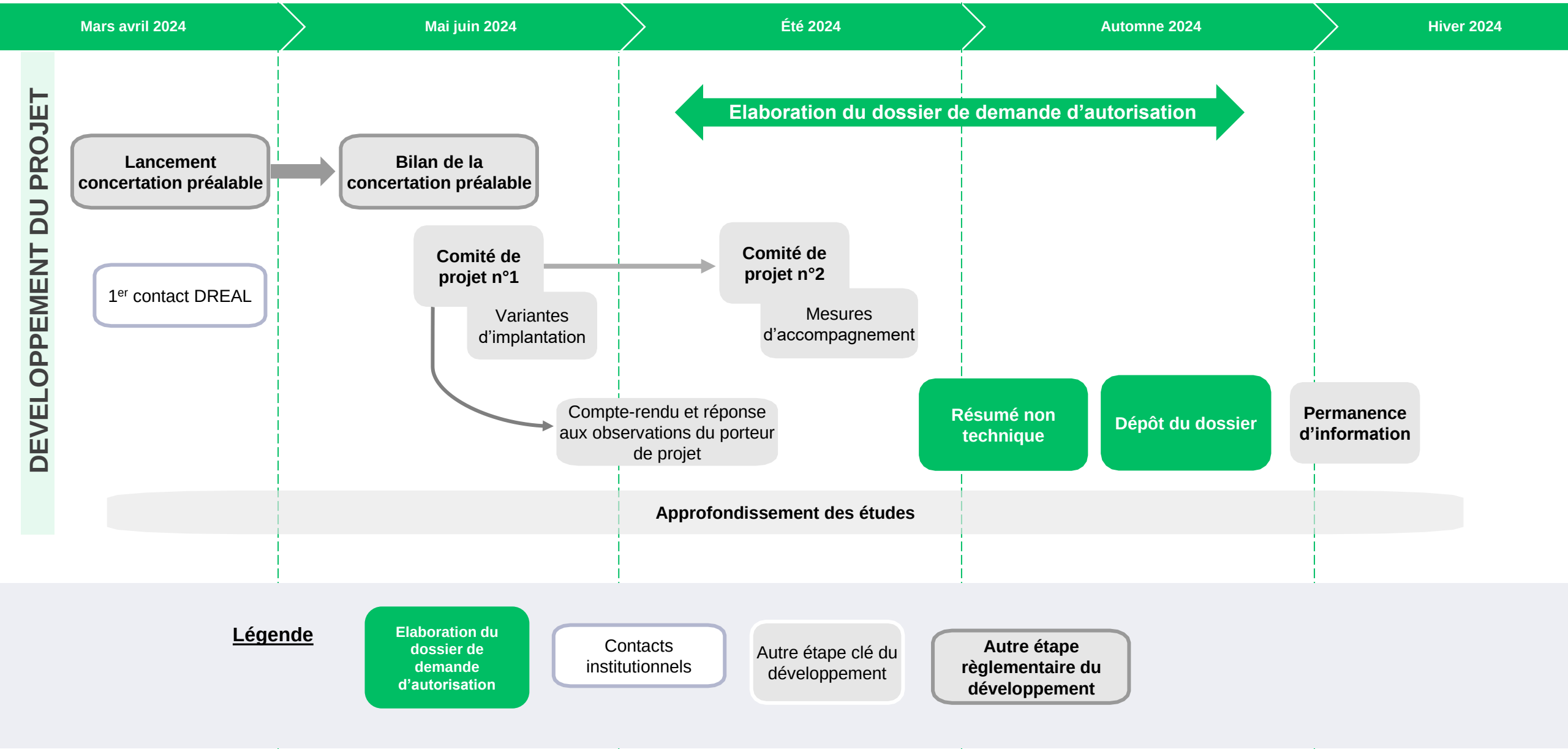

Impacts potentiels significatifs sur l’environnement et l’aménagement du territoire

Expertise naturaliste

Présentation aires d'études

qenergy

Projet éolien de Folny (76)

Étude écologique

Aires d'étude

Aires d'étude
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Limites administratives
- Limite départementale

0 5 10
Kilomètres

auddicé

Réalisation : AUDDICE, décembre 2022
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - QENERGY - AUDDICE, 2022

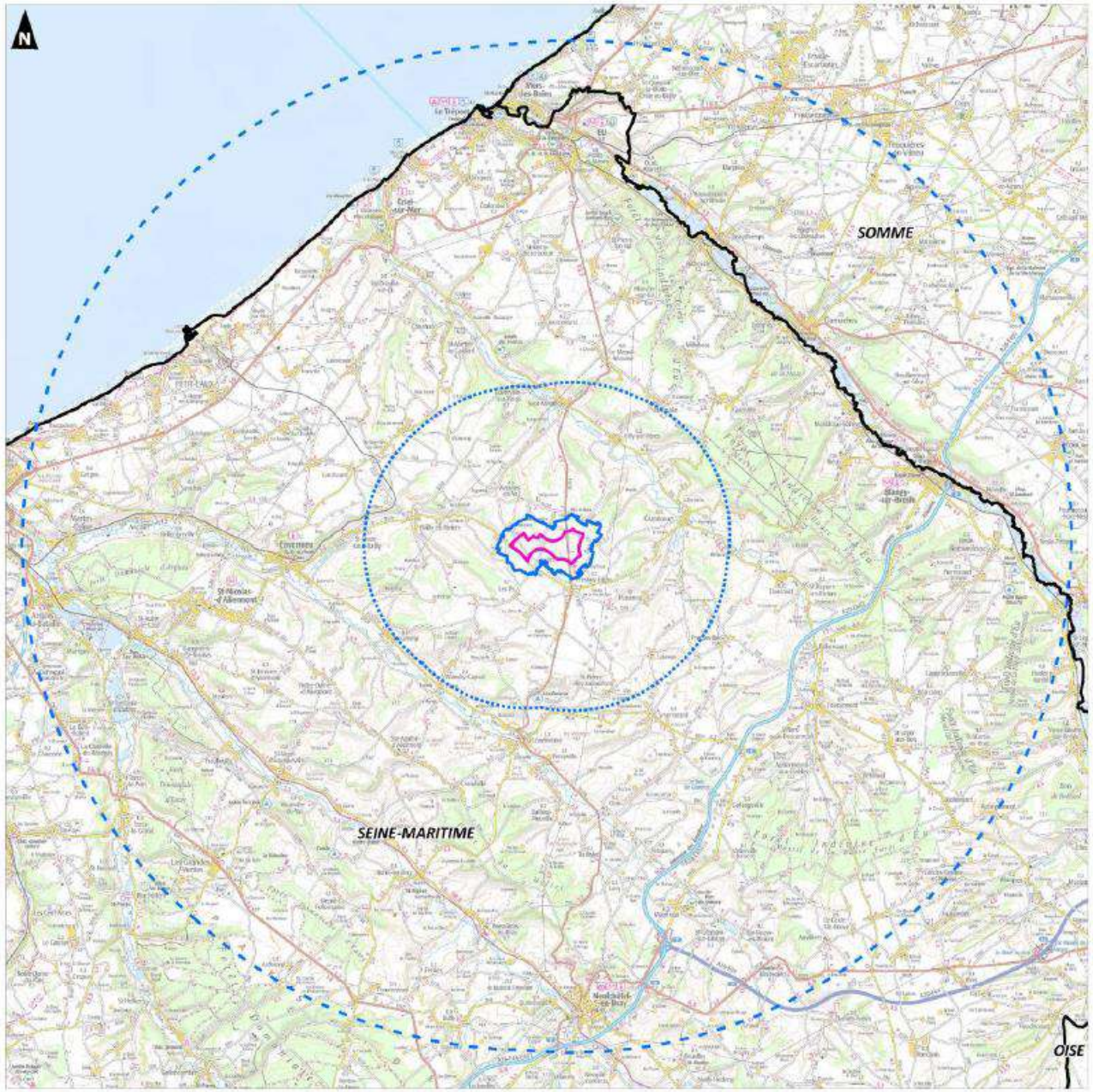

Enjeux écologiques globaux

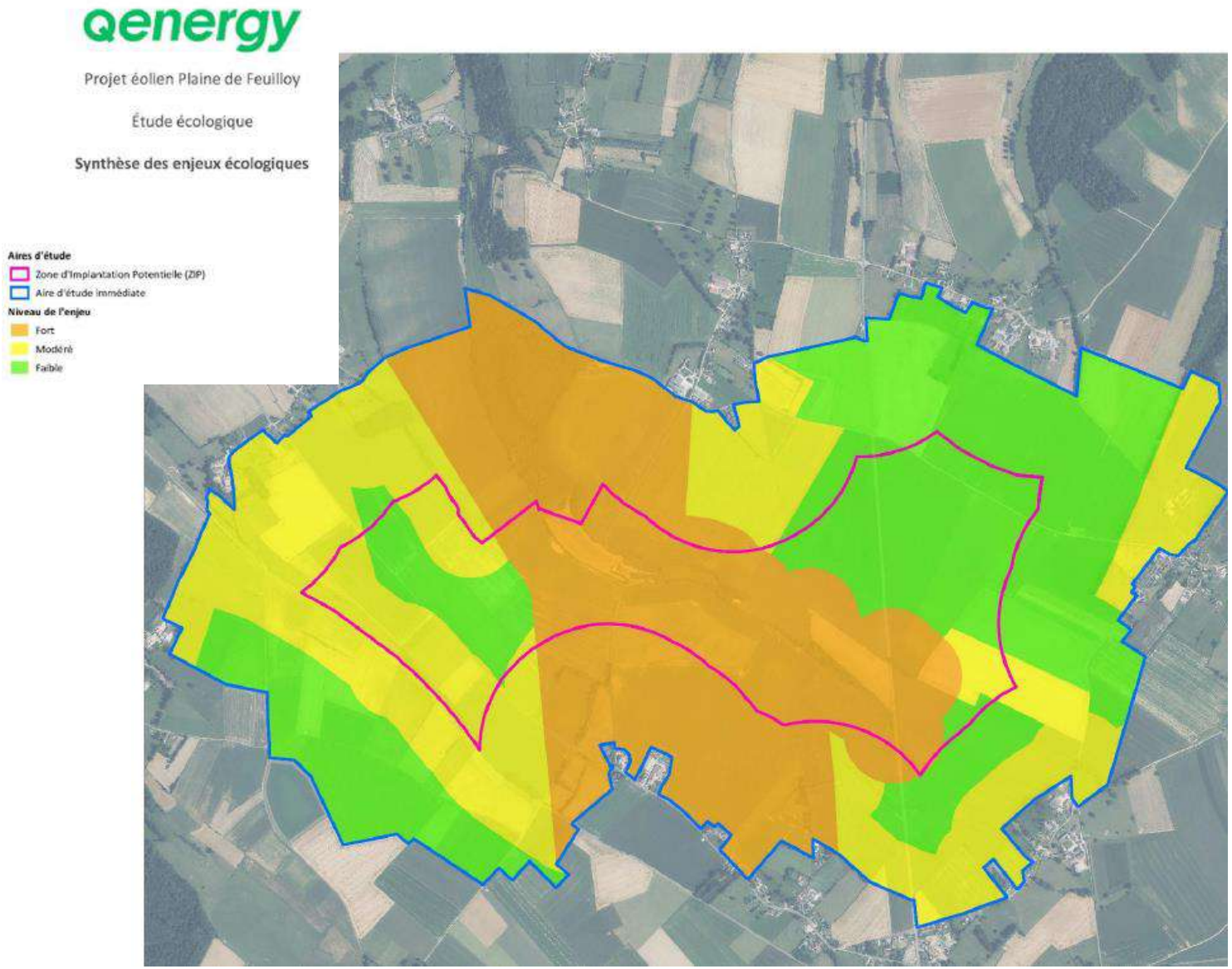

Recommandations dans la mesure du possible

- Evitement des surfaces à enjeu fort (orange) et modéré (jaune)
- Début des travaux en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (1er mars au 31 juillet)
- Eloignement de 200 m des éléments arborés (boisement, haie, arbuste isolé)
- **OU** mise en place d'un bridage en période d'activité des chiroptères (paramètres définis ultérieurement suite à l'exploitation des données du mât de mesure)

Expertise paysagère

Contexte éolien

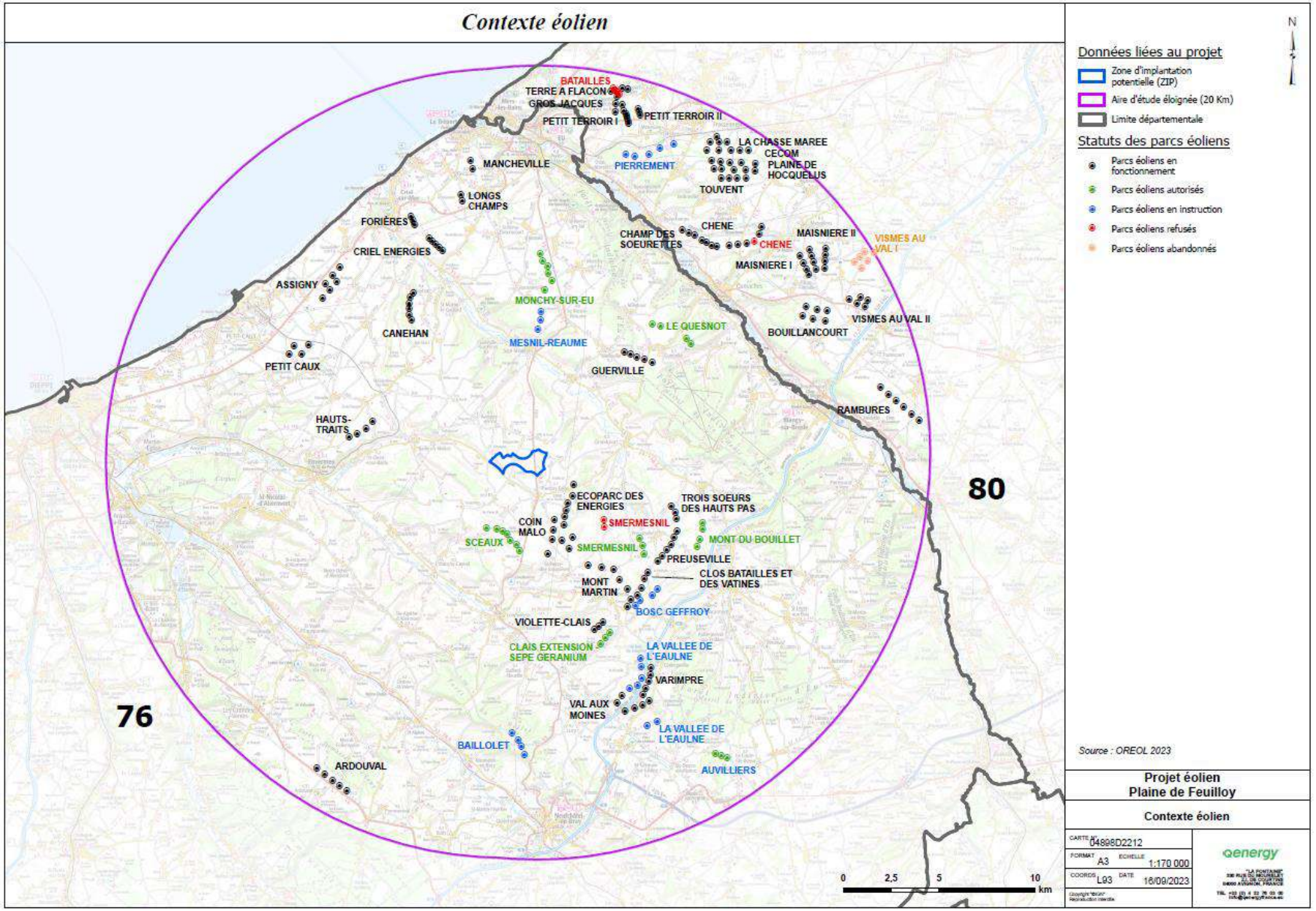

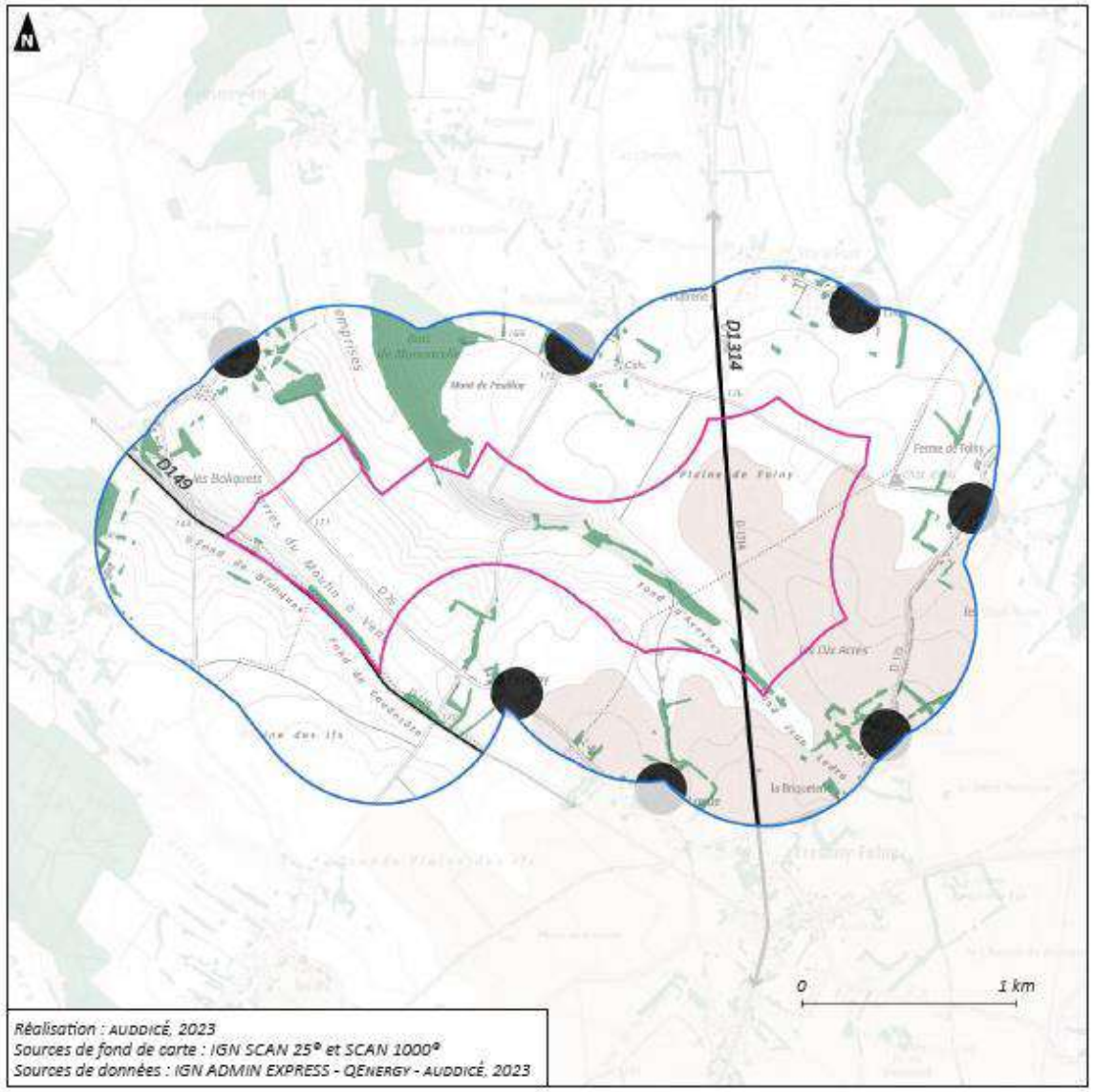

Structures paysagères et humaines dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate

Synthèse des sensibilités potentielles du patrimoine et du tourisme dans l'emprise de l'aire d'étude rapprochée

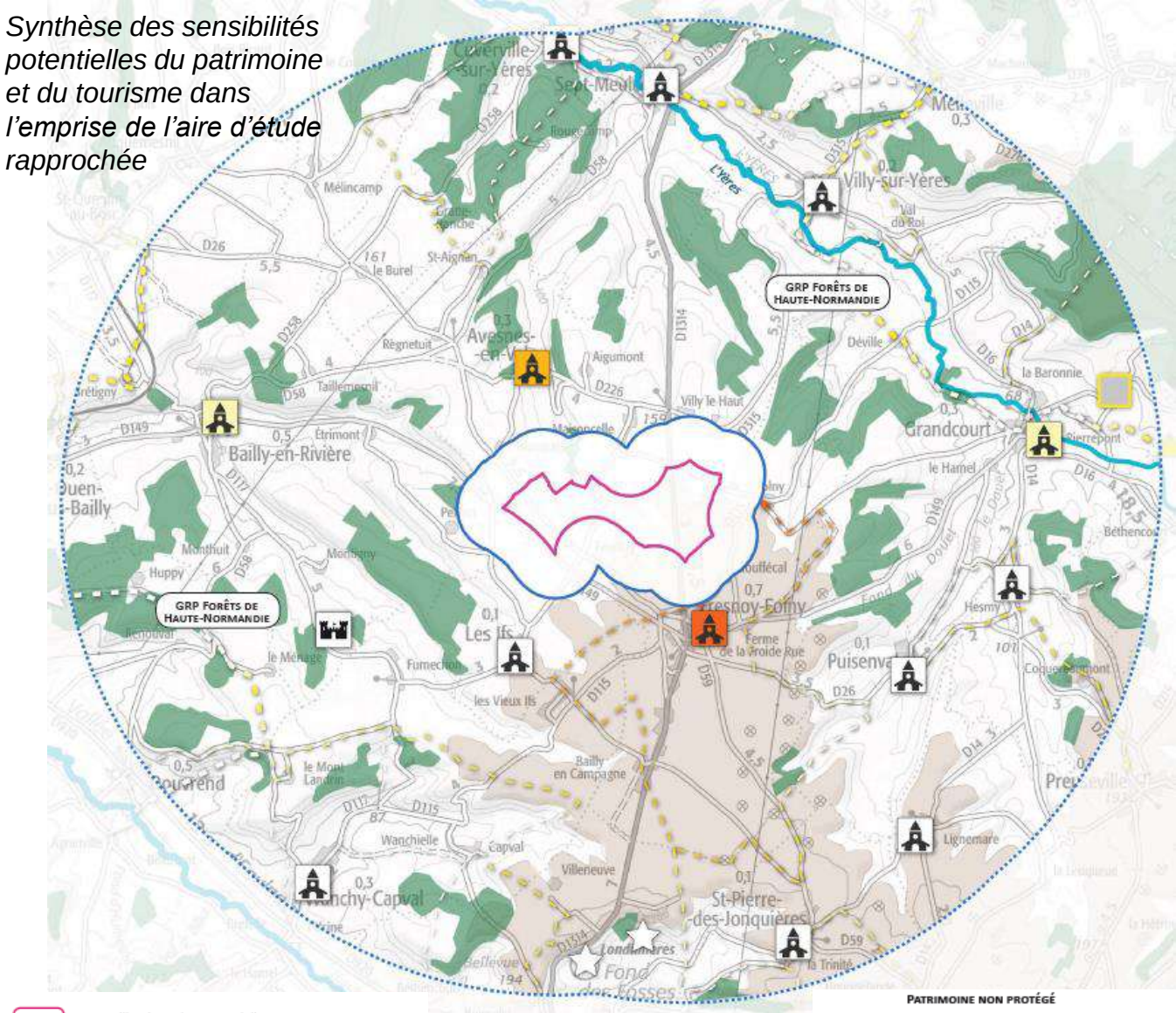

Paysage : recommandations

Grand paysage

- Implantation linéaire, en appui sur les axes de force les plus proches.
- Favoriser une implantation sur le plateau
- Eviter, autant que possible, le vallon

Lieux de vie

- Recul par rapport aux lieux de vie les plus proches
- Limiter les visibilités, covisibilités et les cônes de vue depuis les centres-bourgs.
- Les éventuels effets de surplomb, modifications des rapports d'échelle et effets d'encerclement (Fresnoy-Folny, Touffécal, Folny) devront être réduits autant que possible

Photographie 42. Depuis la frange ouest de Folny

Photographie 48. Depuis Feuilloy (D26)

Points de vue

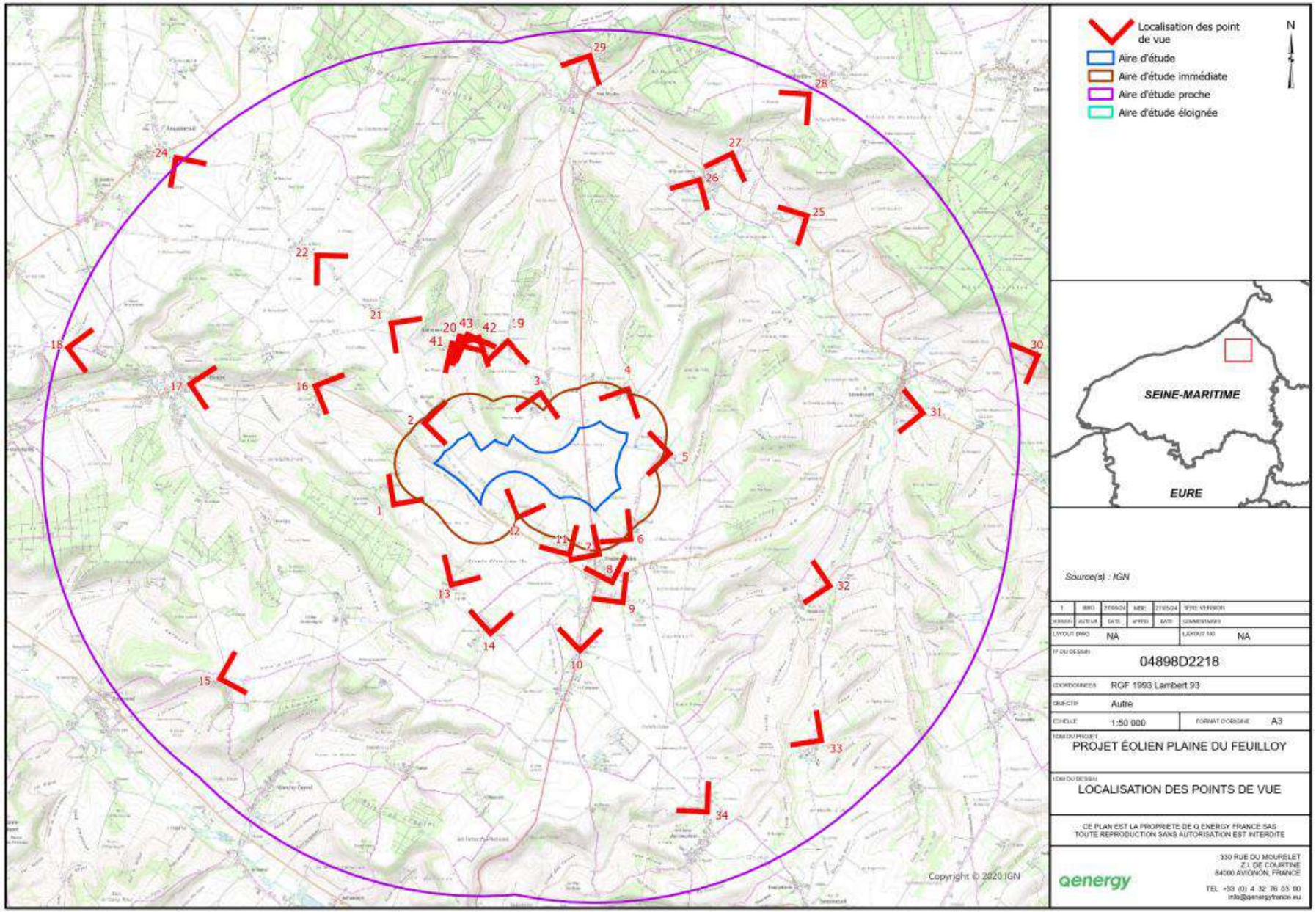

- **40 PDV**
- Covisibilité et perception depuis les éléments patrimoniaux protégés
- Grand paysage (dont clos-masures)
- Tourisme
- Les centre-bourgs des lieux de vie proche
- Depuis itinéraire de randonnée de Fresnoy-Folny

Expertise acoustique

Etude acoustique : état des lieux

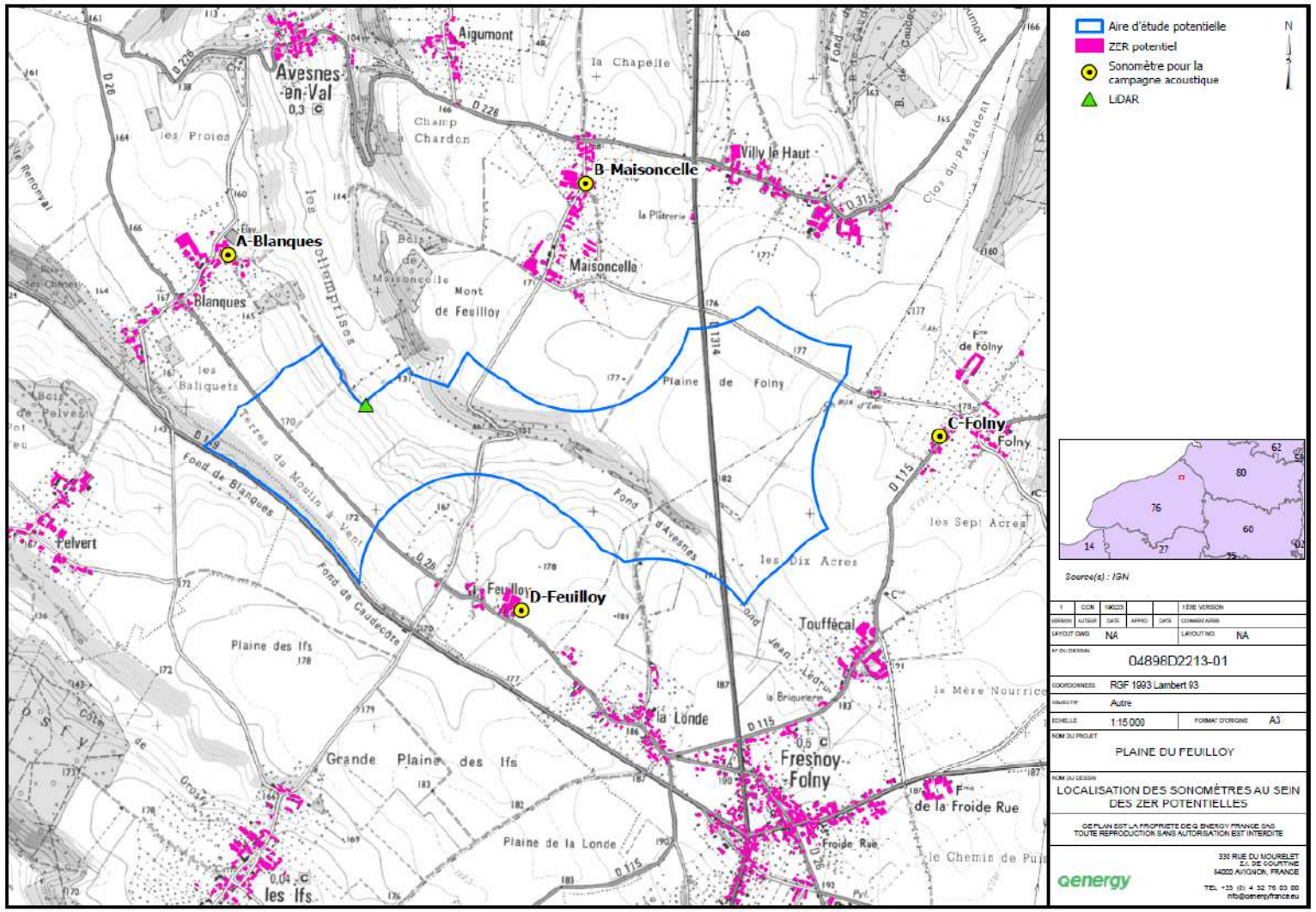

Le projet éolien de Plaine de Feuilloy est situé proche de deux éoliens construits et d'un projet éolien autorisé :

- Le parc éolien du Coin Malo
- Le parc éolien de Fresnoy Folny
- Le projet éolien de Sceaux

La carte ci-contre permet de localiser :

- les zones à émergence réglementée étudiées.
- Les quatre points de mesure.
- Le système d'acquisition des données de vent (Lidar) installé sur le site.

Le Lidar permet de récolter la vitesse et la direction du vent du site, indispensable pour l'analyse du bruit résiduel.

Etude acoustique : mesures

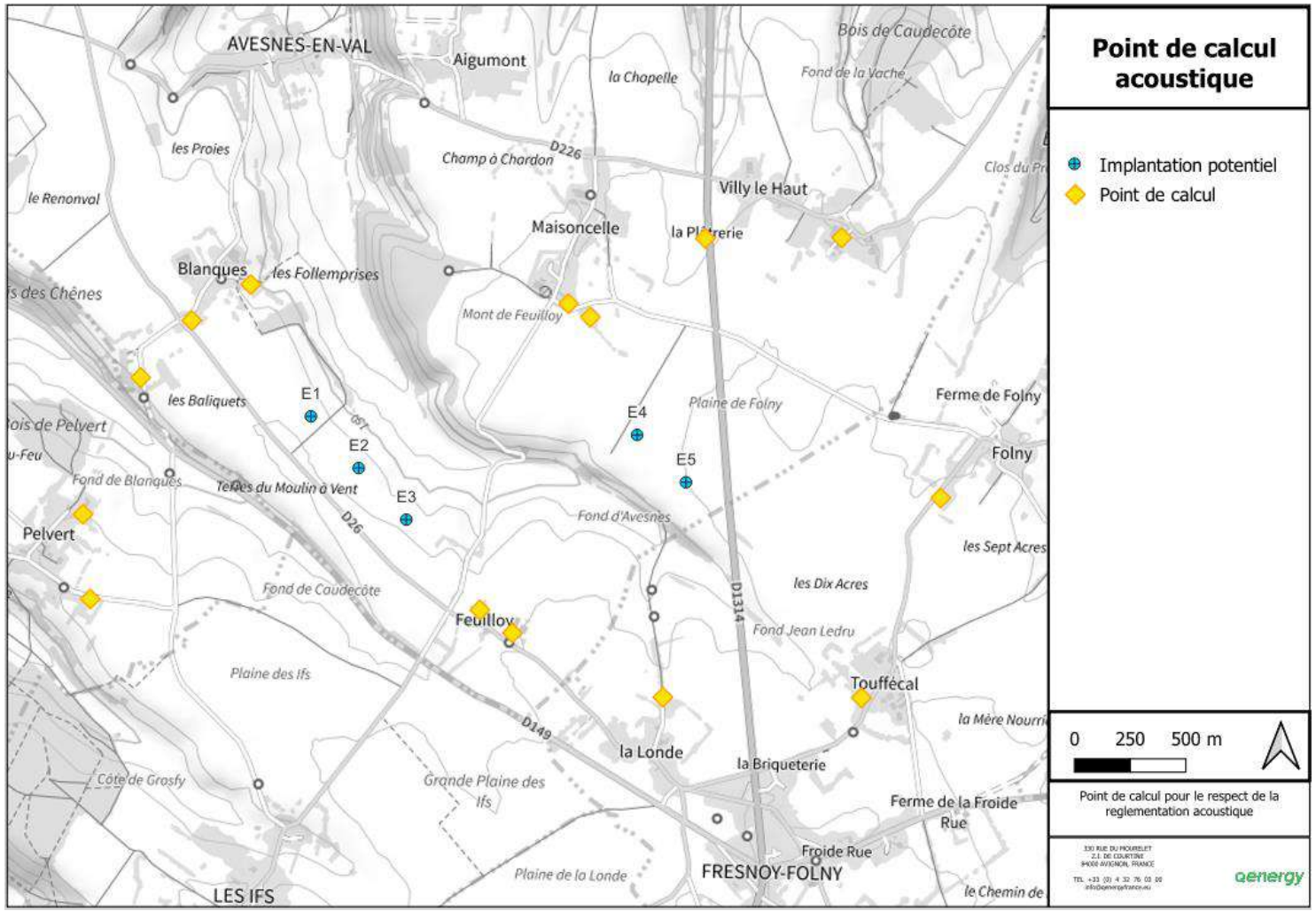

Période de mesure	Du 15/09/2022 au 18/10/2022
Durée de mesure	33 jours sur quatre points

Les mesures de bruit résiduel permettent de caractériser l'ambiance sonore des ZER sur une période suffisamment longue pour correspondre à un panel de directions et de vitesses de vent caractéristiques du projet éolien étudié.

Trois classes homogènes ont été retenues :

- Classe homogène 1 : Jour période de 7h à 20h
- Classe homogène 2 : Fin de journée période de 20h à 22h
- Classe homogène 3 : Nuit période de 22h à 7h

Le résultat des simulations acoustiques conclut à un risque de dépassement des émergences réglementaires. Un plan de bridage doit donc être calculé, dans différentes directions de vent privilégiées et en fonction de la vitesse du vent.

Le parc éolien de Plaine de Feuilloy **respectera les contraintes réglementaires acoustiques**, pour chacune des périodes homogènes.

Raccordement

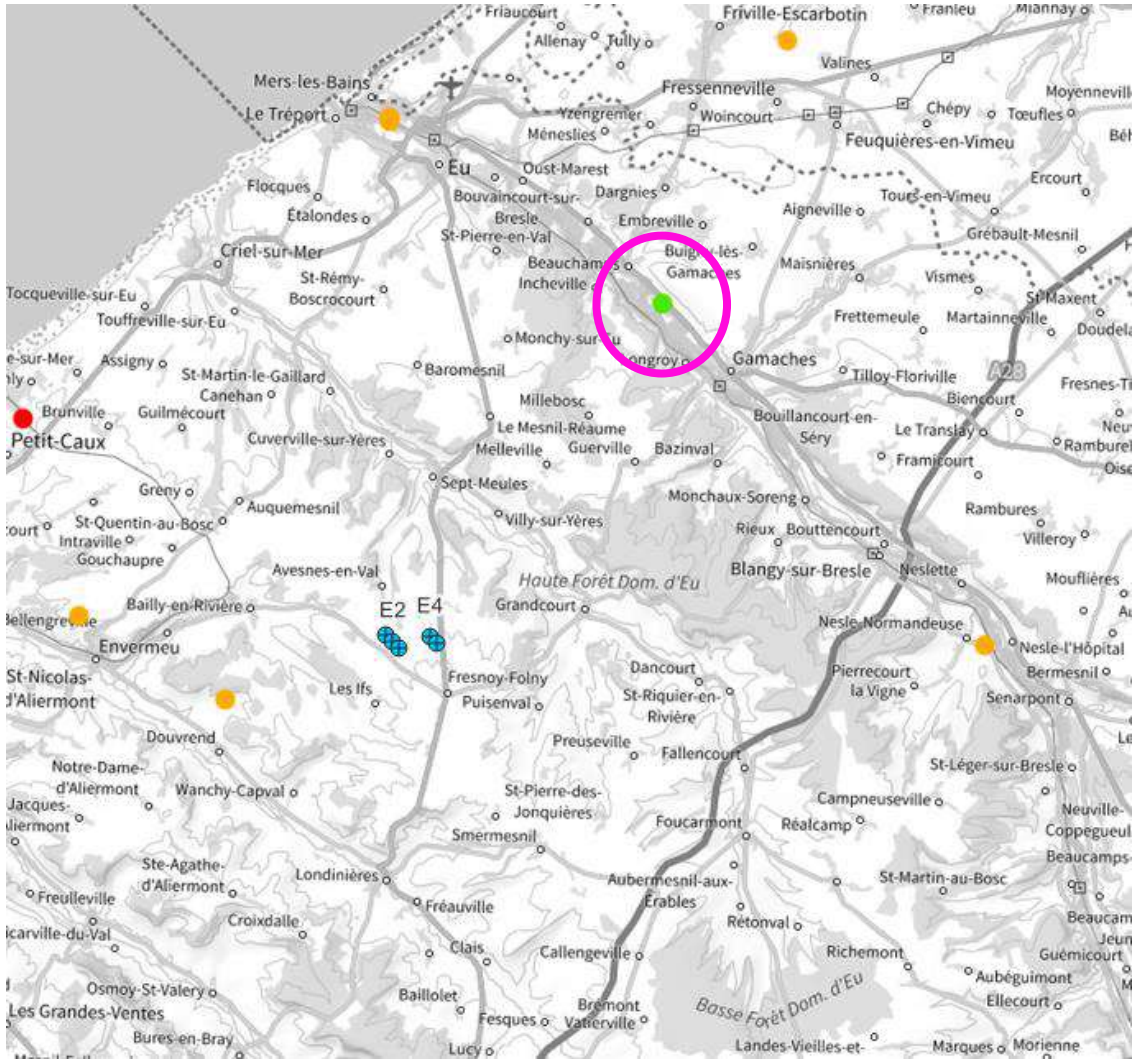

Le raccordement sera étudié par Enedis après l'autorisation du projet.

Aujourd'hui, le raccordement est prévu à Beauchamps (13 km) où des augmentations de puissance sont prévues au nouveau S3RenR Hauts-de-France.

Le S3RenR Normandie est toujours en cours de concertation.